



Défibrillateur automatique externe (DAE) : Où en êtes-vous ?

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Il vous faut étudier l'installation d'un DAE ?

L'UEPAL propose d'étudier la faisabilité d'une demande groupée auprès d'un professionnel.

Merci de manifester votre intérêt **avant le 20 septembre 2021**.

Contact : service-financier@uepal.fr

Petit rappel

Le décret du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes (DAE) fait état de l'obligation aux Etablissement Recevant du Public (ERP) de s'équiper. La stratégie répond à 3 logiques :

1. Le nombre : dans les endroits les plus fréquentés ;
2. Le délai d'intervention des secours d'urgence : dans les lieux où le temps d'intervention des secours est supposé long ;
3. L'accessibilité : dans la mesure du possible, dans les lieux accessibles en permanence en extérieur.

Le décret précise les ERP soumis à l'obligation, à savoir :

- A partir du 1^{er} janvier 2020, ERP de catégories 1, 2 et 3 ;
- A partir du 1^{er} janvier 2021, ERP de catégories 4 ;
- A partir du 1^{er} janvier 2022, certains ERP de catégories 5.

Les catégories d'ERP sont déterminées en fonction de la capacité d'accueil du bâtiment :

Effectif admissible	Catégorie
A partir de 1501 personnes	1
De 701 à 1 500 personnes	2
De 301 à 700 personnes	3
Jusqu'à 300 personnes	4
Inférieur aux seuils d'assujettissement	5

Pour les lieux de cultes, le seuil d'assujettissement est de :

Ensemble des niveaux : 300 personnes - Sous-sol : 100 personnes - En étage : 200 personnes
(Exemple : un temple est classé en catégorie 5 s'il peut accueillir moins de 300 personnes, s'il est situé en sous-sol moins de 100 personnes, s'il est situé en étage moins de 200 personnes).

A noter :

- L'obligation de détenir un DAE incombe aux propriétaires des ERP ;
- Lorsque plusieurs ERP sont situés sur un même site géographique, l'équipement en DAE peut être mutualisé. Par même site géographique est entendu la possibilité d'accéder au DAE mutualisé, à tout moment, dans un délai compatible avec l'urgence cardiaque, c'est-à-dire en moins de 5 minutes ;
- La mutualisation de DAE est également possible pour les ERP placés sous une direction commune et dans un même bâtiment au sens de l'article R.123-21 du code de la construction et de l'habitation.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/article/les-defibrillateurs-automatisees-externes-dae>